

L'estuaire pour tous

Journal du collectif des deux rives

N° 16

édito

En ce milieu du mois de mai, la situation sanitaire semble s'améliorer et nous pouvons espérer apercevoir le bout du tunnel. Nos pensées vont aux personnes qui ont été et sont encore durement touchées par cette épidémie. Les activités vont pouvoir certainement reprendre un cours normal et nous avons donc prévu la prochaine Assemblée Générale le samedi 2 octobre au Verdon-sur-Mer (d'autres infos sur notre site ou envoyées par courrier d'ici là).

Malgré le contexte particulier nous avons continué nos actions :

- enquête et rencontres avec les élu(e)s sur le problème crucial de pollution organique des eaux de baignade de la rive droite, article qui fait suite à celui très complet du journal précédent
- réflexion sur le projet stratégique du Port de Bordeaux
- suivi des fuites de conduites de rejet de la Centrale du Blayais.

La gestion des forêts qui fait partie du bon équilibre du territoire est abordée aussi dans ce numéro, ainsi qu'une info sur le projet éolien d'Oléron.

Et enfin la vie des pibales ou civelles devrait être également appréciée sur les deux rives.

Vous pouvez vous informer de notre actualité et de nos actions en consultant notre site internet :

<https://www.estuairepourtous.org/> .

N'hésitez pas à faire vos commentaires sur le site.

Nous vous souhaitons un bel été

Pour le Conseil d'Administration
La présidente Maryse Sinsout

Collectif Estuaire pour tous



Grand Port maritime de Bordeaux



Le Grand Port maritime au Verdon-sur-mer.

Nous avons détaillé longuement dans le journal N° 13 le mode de fonctionnement du Conseil de développement du Grand Port Maritime et le positionnement de notre collectif par rapport à cette institution. Pour ceux qui ont sauté une étape un petit rappel s'impose ...

Suite à l'attribution par la préfecture d'un siège de titulaire sur proposition du Grand Port Maritime de Bordeaux, notre collectif a intégré l'instance du Conseil de développement. Cette avancée est une réelle satisfaction qui nous offre l'opportunité de travailler avec le GPMB à la protection et au développement de notre estuaire et permettra d'établir un dialogue constructif. Le conseil de développement, instance consultative, est composée de quatre collèges.

1^{er} COLLEGE : neuf représentants de la place portuaire, élus au titre des entreprises implantées sur le port

2^e COLLEGE : trois représentants des personnels des entreprises exerçant leurs activités sur le port, désignés par courrier de l'Union départementale CGT de la Gironde

3^e COLLEGE : neuf représentants de collectivités territoriales (Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine, Conseil Départemental 33, Conseil de Bordeaux Métropole, CdC de Blaye, Médoc Coeur de Presqu'île et Médoc Atlantique).

4^e COLLEGE : neuf personnalités qualifiées intéressées au développement du port sur proposition du directeur du Grand Port Maritime de Bordeaux et l'avis favorable du conseil régional de Nouvelle-

Aquitaine. Estuaire Pour Tous siège dans ce collège au titre des associations agréées de protection de l'environnement.

Le Conseil de développement a présidé la concertation externe liée au Projet Stratégique 2021-2025 du Grand Port Maritime de Bordeaux qui a été élargie aux acteurs économiques, aux collectivités, aux associations du territoire sur lequel s'étend le GPMB.

Le GPMB s'étend sur un périmètre d'une très grande richesse écologique. Il a ainsi une responsabilité environnementale écologique, énergétique et sociétale dans ces transitions.

Nous avons confirmé à Monsieur Laurent, directeur du GPMB, notre volonté d'être une force de proposition sur ces sujets.

Estuaire pour Tous a suivi tout le processus de concertation décliné en trois phases :

Séminaire de lancement : une présentation du GPMB : ses grands enjeux stratégiques futurs, le résultat des études sectorielles, ses ambitions stratégiques des cinq prochaines années, et des thèmes de concertation.

Des ateliers de concertation sur cinq thématiques : Port entrepreneur, aménagement durable et biodiversité, le port dans la cité, une solution multimodale, la transition de l'économie.

Une restitution des échanges et des éléments à intégrer au futur Projet Stratégique.

Nous avons participé aux cinq ateliers, apprécié la richesse des échanges et constaté la volonté de voir aboutir les travaux de concertation.

En ce qui concerne la thématique aménagement durable et biodiversité plusieurs pistes d'actions et de réflexions. C'est une évidence : l'estuaire et le fleuve sont des écosystèmes vivants. Nos missions sont d'aider, de surveiller et de protéger pour que ces écosystèmes restent l'actualité de nombreux acteurs (associatifs et institutionnels).

Les principaux enseignements issus des échanges sont :

La Valorisation de l'identité estuarienne et maritime (biodiversité, qualité des eaux, risques, amélioration des connaissances, navigation, paysages, culture et patrimoine)

La gestion du risque inondation

La démarche ERC (Eviter, Réduire, Compenser)

La Participation, informations sur les outils et programme permettant d'accompagner un développement cohérent des projets sur l'estuaire SAGE et PAPI.

Un site d'essai de production d'énergie renouvelable par hydrolienne a été réalisé ces dernières années en collaboration avec le GPMB. Ce projet prévoyait l'implantation au niveau du Pont de Pierre de Bordeaux de trois emplacements permettant d'accueillir des démonstrateurs, de les tester in situ afin de profiter de l'énergie cinétique du courant sur cette partie du fleuve. Les technologies actuelles ne permettent pas d'envisager à court terme la mise en place de « fermes hydroliennes » dans l'estuaire mais le site d'essai conserve toute sa pertinence pour faire progresser les machines. Notre collectif a confirmé son soutien à cette production d'énergie renouvelable, dans le respect de l'environnement estuarien.

Ces ateliers ont eu lieu en visioconférence pendant la période de confinement. Nous sommes vraiment satisfaits d'avoir pu y participer et motivés pour travailler à la protection de notre espace de vie que sont l'estuaire et les côtes atlantiques.

Le nouveau Schéma de Cohérence Territoriale

La communauté de communes Médoc-Atlantique prépare le nouveau Schéma de Cohérence Territoriale et EPT est associé à ses travaux au titre d'association environnementale agréée. En étudiant le texte préparatoire qui définit la politique locale et les investissements pour une vingtaine d'années, nous avons relevé la volonté de dynamiser le territoire en équilibrant les atouts existants (patrimoine identitaire, nature préservée, qualité de vie) avec une activité économique attractive et respectueuse de l'environnement.

Dans notre contribution, nous insistons :

- sur la nécessité d'échanges facilités entre les deux rives sur l'intérêt de privilégier le recyclage (en particulier pour le béton)
- sur la nécessaire implantation d'énergies renouvelables (solaire, hydrolien, méthanisation) et de PMI et PME créatrices d'emplois et sur l'obligation d'améliorer les dessertes routières et ferroviaires.

Tout ceci *en se projetant dans l'avenir pour une attractivité choisie* comme l'indique le document préparatoire ; nous avons ajouté un complément essentiel : *en concertation avec les habitantes, les habitants et les associations qui les représentent.*

D'autres réunions et travaux sont à venir.
Nous vous tiendrons informé(e)s



Notre siège dans le Parc Naturel Marin

Par courrier du 24 février 2021 le préfet de Charente-Maritime a interrogé Estuaire pour Tous afin de connaître nos intentions concernant le renouvellement de notre siège au sein du Conseil de gestion du Parc.

Deux membres de notre conseil d'administration, une sur chaque rive, se sont portées volontaires pour remplir cette fonction

- une titulaire plus une suppléante
- durée du mandat cinq ans.

L'équipe salariée du Parc est restée active depuis le début de la crise sanitaire, dernières actions en date : sensibilisation des pêcheurs à pied lors des grandes marées d'avril 2021, travail en commun avec les pêcheurs professionnels sur la préservation de la biodiversité dans les 25 sites Natura 2000 du Parc.

Pour en savoir plus :
parc-marin-gironde-pertuis.fr

Centrale du Blayais : travaux sur les conduites de rejets

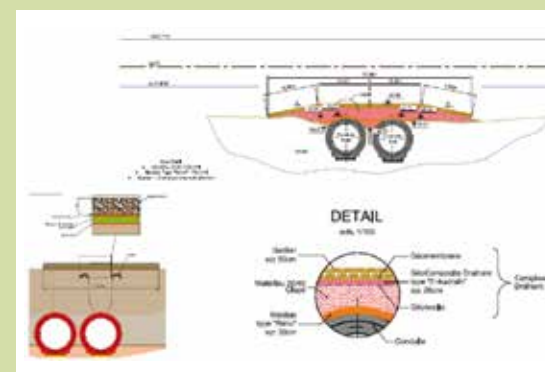
Après instruction du dossier et enquête publique (du 12.10 au 4.11.2020) la préfecture de Gironde, par arrêté du 13.01.2021, a autorisé les travaux de réparation des conduites de rejet. Ces conduites reversent l'eau de l'estuaire utilisée dans le circuit de refroidissement des installations à deux kilomètres de la berge. Les tuyaux (4,30 m de diamètre, épaisseur de paroi 30 cm) sont protégés par des caissons (400 t chacun) emboîtés les uns dans les autres au fond de la rivière. Sous l'effet des courants et des marées, le lit de sable, sur lequel les conduites reposent, s'est déplacé ainsi que le remblai les recouvrant, entraînant des fuites à certains points de jonction entre deux tuyauteries. Les travaux consisteront à recréer ce remblai de protection : complexe géotechnique composé de roches et de sable déposé sur les quatre portions de tuyauteries concernées (voir schéma) pour un coût de 3 M d'€.

Ces travaux seront menés en juin et juillet 2021, période de campagne d'arrêt de tranche, pour bénéficier de débits de rejets limités et d'une période exempte de migration des poissons. Les difficultés inhérentes à la turbidité et à la force des courants nécessitent l'emploi de moyens de télé-détection.

Utilisation de barges sur zone pour déverser les sédiments de remblai et interventions de plongeurs qui vérifieront la bonne conduite des opérations.

Depuis 2008, date de la détection de ces fuites, les différentes études demandées à la Centrale du Blayais dans le cadre de la protection de l'Estuaire n'ont décelé aucune incidence sur la flore ou la faune malgré l'augmentation de température maximale de 2,6°. L'eau rejetée, plus chaude, se dilue rapidement. Une surveillance des interactions avec l'environnement est prévue sur une zone d'influence d'environ 10 Km.

Notre association reste très vigilante



Source : Centrale du Blayais

Déforestation et gestion industrielle des massifs forestiers



Plantation industrielle d'une forêt de pins à la coupe.

Que penser de la déforestation ?

Le terme de « déforestation » est tout à fait pertinent pour évoquer la situation en Amazonie, dans certains pays d'Afrique Équatoriale ou encore en Indonésie. En général, dans ces pays, les forêts sont abattues pour gagner des terres agricoles. En France, il semble que la superficie des forêts a été en augmentation durant le 20^e siècle. Malgré cela, la destruction des forêts est dénoncée par de nombreuses associations et élus. Cependant on peut parler de déforestation en France quand des bois en gestion privée et parfois des bois communaux sont rasés au profit de l'expansion urbaine, de nouveaux lotissements, de nouvelles zones commerciales, etc. En ce qui concerne les forêts domaniales françaises, plutôt que de « déforestation », il est préférable de parler de gestion industrielle des massifs forestiers.

Gestion industrielle des massifs forestiers

Les plans d'aménagement des forêts domaniales, qui fixent sur 15, 20 ans, parfois plus, le volume des coupes et des replantations, sont au coeur

des débats, y compris au sein même de l'ONF dont de nombreux agents dénoncent une dérive, dictée par les seuls impératifs financiers, par rapport aux missions premières de cet organisme. Ces mêmes agents dénoncent aussi, comme beaucoup d'associations (et certains élus plus impliqués que d'autres), la transformation de nos forêts domaniales en véritables « usines à bois ». Depuis qu'elle a été transformée en Établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) aux environs de 1966, et plus encore depuis que le cours du bois a fortement augmenté ces dernières années, l'Office national des forêts (ONF) est partagée entre ses missions d'entretien des forêts, d'accueil du public, de préservation de la biodiversité, et la nécessité de vendre du bois et d'optimiser les plans de chasse pour tenter de juguler un déficit chronique dénoncé il y a peu par un rapport au vitriol de la Cour des comptes.

Cette industrialisation à marche forcée des forêts domaniales et autres entraîne une forte altération des paysages et un profond recul de la biodiversité, s'accompagnant de plans de

chasse souvent jugés disproportionnés y compris par une grande partie des chasseurs. Pour exemple, le nombre de grands cervidés dans la Forêt de la Coubre est en chute libre. Il y avait une soixantaine de cerfs dits « bramant » en 2015/2016, moins d'une vingtaine aujourd'hui. Le « bilan carbone » des coupes rases ou coupes « à blanc » effectuées sur de vastes parcelles forestières est désastreux alors que sur la scène internationale, la France se vante d'être l'un des pays les plus vertueux dans la défense de l'environnement et la préservation de la biodiversité dans le contexte « d'urgence climatique » que nous connaissons ! L'exemple de la Forêt de la Coubre est là encore particulièrement éloquent : une forêt dite « de protection, dunaire, littorale, sensible, classée « Natura 2000 » qui s'est transformée en quelques années en « forêt de production ». La liste des forêts qui vivent la même situation est interminable...

Si le mal-être de nombreux agents de l'ONF est palpable, d'autres se sentent en phase avec ces schémas purement

sylvicoles inspirés des modes de production qui ont cours dans la Forêt des Landes de Gascogne (majoritairement privée). Cette opposition a entraîné (et entraîne encore) des conflits en interne dont le paroxysme a été atteint avec l'occupation d'un centre de formation de l'ONF dans l'Est de la France et la « marche verte » organisée l'année dernière à l'initiative d'agents de l'office à partir de la Corrèze...

Conséquences de la déforestation ou de la gestion industrielle de nos forêts.

Il a été constaté que la déforestation génère un net recul de la biodiversité. Il faut également considérer une perturbation importante de la faune et de la flore. Des espèces rares, tant animales que végétales, peuvent disparaître suite à la destruction de leur lieu de vie, en l'occurrence la forêt. Le 20 mars 2020, Nicolas Hulot, dans un article sur la déforestation, considérait : « la déforestation, un phénomène mondial aux conséquences dévastatrices ». N'oublions pas que les forêts ont un rôle essentiel dans le changement climatique. Elles produisent 40 % de l'oxygène et stockent le carbone de façon efficace. L'accélération du réchauffement climatique, la nécessité de réfléchir à la « forêt de demain », aux essences les plus à même de résister aux chocs climatiques, notamment aux épisodes de canicules intenses et répétés, la question du recul du trait de côte et le risque de voir le manteau dunaire fragilisé par des coupes trop importantes, autant de questions qui sont au cœur des débats...

Sous nos latitudes, la « mono-sylviculture », au bénéfice du pin maritime est de plus en plus contestée. Plus une forêt est riche de sa (bio)diversité, de ses peuplements mélangés, en âges et en espèces, plus elle est résiliente face aux chocs climatiques, mais aussi face aux incendies ! Un constat qui vient télescoper les modes de gestion actuels...

Le choix de la préservation des forêts, en particulier aux abords des villes et des villages, n'est-il pas un atout majeur pour les futures générations ? N'est-il pas un acte réfléchi et responsable ? La préservation de la planète, celle des espèces tant animales que végétales, n'est-elle pas plus importante que l'appât du gain ?

Les questions sont posées.

Projet Éolien Marin à Oléron

Le développement de l'éolien est souvent voire toujours présenté en France comme une solution pour produire de l'énergie en respectant l'environnement et la biodiversité.

Le cas précis du Projet Éolien Marin à Oléron n'est malheureusement pas aussi vertueux puisqu'il se situe en plein cœur du Parc Naturel Marin (PNM) de la mer des Pertuis et de l'Estuaire de la Gironde.



En tant que membre du conseil de gestion de ce PNM, Estuaire Pour Tous tient à vous informer qu'une Commission Nationale du Débat Public (CNDP) se déroulera à partir du mois de juillet 2021 pour recueillir les remarques des particuliers et des associations.



Ce projet d'éolien marin, initié il y a bientôt 10 ans, concernait une surface de 100 km² mais le 22 janvier 2021, le Premier ministre donne son feu vert pour un parc de 300 km² avec à terme, un risque de multiplication des parcs éoliens tout le long de la façade atlantique au détriment de la biodiversité et de l'activité économique.

Dans un premier temps, ce sont 80 éoliennes géantes de 260 m de haut qui seraient installées en pleine zone Natura 2000 où de très nombreuses espèces d'oiseaux et de mammifères marins cohabitent. Ce site classé Zone de Protection Spéciale (ZPS) et Zone Spéciale de Conservation (ZSC), correspond à l'un des plus grands couloirs européens de migration d'oiseaux et de chauves-souris migratrices.

Le gigantisme de ce parc pose pourtant de très nombreuses interrogations dont voici quelques exemples :

- **destruction de nombreux habitats marins et de la faune marine (site de reproduction, nurserie, zone de repos...),**
- **impact sur les oiseaux, cétacés, tortues et chauves-souris,**
- **le projet se situerait en zone sismique,**
- **perturbation du transit sédimentaire,**
- **risque de pollutions marines,**
- **le site serait interdit aux pêcheurs et plaisanciers.**

De nombreuses associations de protection de l'environnement sont unanimes pour contester et **s'opposer à la localisation envisagée.**

Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter le site du «Collectif NEMO» dont l'adresse est la suivante : <http://www.eolien-oleron.fr> et leur page Facebook CollectifNEMO.

Une vie d'anguille : un aller-retour à travers l'Atlantique



Le métier de l'aveneau, du nom du filet triangulaire utilisé, tenu par deux perches en croix et placé en travers du courant, était une pêche de nuit.

Et si cette « anguille sous roche » nous cachait encore quelque chose

On a longtemps pensé (depuis près d'un siècle) que l'anguille européenne se reproduit et pond dans la mer des Sargasses : une grande zone de l'Atlantique nord, entre la Floride et les Antilles, (3 millions de km²), même si on n'a jamais collecté d'œufs dans cette zone. On sait juste, qu'une nuit de pleine lune, l'anguille adulte fuit l'eau fraîche du fleuve ou de la rivière ou de l'estuaire, pour rejoindre la mer des Sargasses. L'anguille nage de 5 000 à 10 000 km, pour pondre et se reproduire. Sa reproduction qui reste un mystère, ne se fait qu'une fois dans sa vie, et son petit s'appelle : civelle ou pibale (dans le sud-ouest).

La pibale ou civelle est l'alevin de l'anguille. Cet alevin vient de la mer des Sar-

gasses et mesure de 55 à 75 millimètres ; il met un an environ pour faire le trajet de la mer des Sargasses à l'eau douce du continent européen, environ 6 000 km, porté par le Gulf Stream.

Au cours des mois suivants la pibale se transforme perdant sa transparence et se pigmentant peu à peu en noir puis en jaune pour devenir anguille jaune et poursuivre sa croissance tout en remontant les fleuves.

Bien des années plus tard (5 à 15 ans), devenue adulte, omnivore, vorace et agressive, et mesurant entre 40 et 120 cm, l'anguille subira une nouvelle et profonde transformation physiologique. Elle deviendra argentée et pourra entamer son voyage de retour vers la mer des

Sargasses, c'est la « dévalaison » pour y pondre à son tour ses œufs et mourir. On ne sait toujours pas faire reproduire des anguilles en captivité. L'anguille reste pour l'instant abondante en Gironde avec la proximité de la mer, détectant le passage d'une proie par son flair très développé. Elle est en semi léthargie en hiver et active en été.

L'alevin grandit en eaux douces et remonte les fleuves loin des prédateurs. Se situant dans des endroits bien précis, la pibale ou civelle reste un poisson difficile à pêcher. Les alevins tout comme l'anguille ont la particularité de ne pas aimer la lumière et de rester cachés sous les rochers ou dans des zones sableuses peu profondes pour fuir la lumière et les prédateurs. On comptabilise environ deux mille pibales ou civelles par kilo.

Les pêcheurs peuvent utiliser un tamis d'un mètre et demi de diamètre au bout d'une longue perche, qui filtre l'eau, appelé « pibaley » ou « pibalou » ne laissant entrer que les pibales et permettant de remettre à l'eau les autres espèces d'alevins. On pêche les pibales la nuit avec la force de la marée montante qui les porte, et lorsque les pibales remontent à la surface, elles se retrouvent dans le tamis. On pêche soit à pied au bord des rives ou avec le bateau au large « le piballier ». Ces bateaux ont un large filet de chaque côté.

Autrefois cette pêche était une tradition familiale, on l'appelait le « plat du pauvre » et on en donnait aux animaux de la basse-cour. Aujourd'hui c'est un luxe, de l'or blanc pour les estuaires. Leur prix minimum est de trois cents euros le kilo. Malgré les interdictions les pibales sont parfois exportées en Chine où leur prix peut atteindre les cinq cents euros le kilo. Aujourd'hui l'exportation est interdite hors de L'Union européenne.

Des conflits existent entre les pêcheurs de la Seudre et ceux de la Gironde : « La Seudre est un petit fleuve, très resserré. Là-bas, ils ramassent dans leurs filets environ trois fois plus de pibales que nous. La Gironde est beaucoup plus large. Du coup, ils ont absorbé en un temps record les deux tiers du quota. Il faut que les pêcheurs de Gironde aient un quota propre à l'estuaire, ou mieux, des quotas individuels, ce qui serait beaucoup plus juste. » (parole de pêcheurs)

Aujourd'hui et depuis une trentaine

d'années, les pibales sont de plus en plus rares et l'espèce est menacée depuis l'engouement des espagnols, des japonais et des chinois qui veulent faire de l'élevage. Le stock a considérablement diminué depuis les années quatre-vingt. Sur 100 pibales qui arrivaient, aujourd'hui ce sont quatre qui arrivent. Une explication : la surpêche, la variation des courants océaniques et la qualité des eaux. La pêche n'est autorisée que du 1^{er} novembre au 31 mars.

Cette pêche est règlementée avec un quota à respecter ce qui n'empêche pas le braconnage. Une partie du quota est vendue par les pêcheurs pour le repeuplement soit au lac de Biscarosse dans les Landes ou dans les hauts de la Dordogne et de la Garonne et dans les pays du nord de l'Europe. (Quota : pas plus de 55 kg pour la vente et 88 kg seront destinées à la reproduction).

Cependant, les fraudes sont nombreuses malgré la surveillance de la police de l'environnement. Certaines zones sont interdites. Grâce à cette revente prise sur le quota, depuis 2010, vingt-six tonnes ont été préservées et remises à l'eau. Pour réduire la mortalité anthropique la France a mis en place des plans de gestion de l'anguille.

Si le tarif de la pibale dans les estuaires de la façade atlantique française reste élevé, mais raisonnable, c'est en bout de chaîne, en Asie, que le prix des pibales devient réellement intéressant. Un trafic qui peut rapporter gros, mais qui peut aussi coûter cher. Les sanctions



Des pêcheurs de pibales...

pénales encourues pour la contrebande de pibales sont lourdes : le Code de l'environnement prévoit des peines allant de deux à sept ans de prison et une amende allant de 150 000 à 750 000 euros si l'infraction est commise en bande organisée.

Et s'il y avait « anguille sous volcan », quelque chose de suspicieux, caché, une fourberie :

Un écologue marin Éric Feunteun chef de la station marine de Dinard (Ile-et-Vilaine) pense que la zone de ponte se situerait à plus de 2 000 km à l'ouest de la mer des Sargasses, près des Açores au-dessus des volcans de la dorsale atlantique. En 2008, les anguilles adultes d'Europe avec des balises pour un programme de suivi de leur trajectoire n'ont jamais atteint les Sargasses mais les Açores. Éric Feunteun précise qu'aux Açores il se trouve des anomalies du magnétisme terrestre ; les poissons migrateurs sont guidés par ce magnétisme et peuvent alors se retrouver aux Açores pour se reproduire. Tout ceci est une hypothèse qui reste à vérifier. Une étude réalisée en 2020 émet l'hypothèse que la mer des Sargasses ne serait pas l'unique lieu de reproduction pour les anguilles européennes.

L'anguille est un grand migrateur et plus précisément un migrateur amphihalal (au cours de sa vie, l'anguille va passer par des milieux présentant différents taux de salinité : dans ce cas, de la mer vers l'eau douce puis à nouveau vers la mer), thalassotoque (qui se reproduit en mer) et catadrome (qui, après une période de croissance dans un cours d'eau, regagne la mer).



Pêche à pied.

Qualité des eaux de baignade

Estuaire Pour Tous continue ses rencontres afin d'alerter les pouvoirs publics au sujet de la dégradation de la qualité des eaux de baignade des plages du Pays Royanais bordant l'Estuaire de la Gironde.

Après celui de Royan, nous avons rencontré les nouveaux maires de Meschers-sur-Gironde et Saint-Georges-de-Didonne. Les plages (conche sud de Saint-Georges et plage des Vergnes à Meschers) de ces communes sont notées insuffisantes selon le classement 2020 de l'ARS. En effet, des bactéries résultant de fortes pollutions d'origine fécale y ont été prélevées. Nous avons notamment rappelé à Madame Françoise Fribourg maire de Meschers que si une plage est classée insuffisante durant cinq années consécutives, la baignade y est interdite en vertu de la directive européenne 2006/7/CE. La plage des Vergnes en est à trois années de classement insuffisant. Madame la maire nous a indiqué que le conseil des stations balnéaires fraîchement créé avait inscrit la qualité des eaux de baignade au sein de ses préoccupations. Ce conseil regroupe les communes de La Tremblade, Les Mathes, Saint-Palais-sur-mer, Vaux-sur-mer, Royan, Saint-Georges-de-Didonne et Meschers-sur-Gironde.

Nous avons également rencontré lors d'une réunion Mme Ducos du service Assainissement de la Communauté agglomération Royan atlantique



Carrelets sur pilotis situés sur le devant de l'îlot de la plage des Vergnes.

(CARA), M. Lys, maire de Breuillet et vice-président de la CARA ainsi que le directeur de la Compagnie des eaux Royan Atlantique (CERA), M. Boulard. Nous avons traité du mauvais usage et des limites du réseau d'assainissement en cas d'épisodes orageux (eaux de gouttières plus vidange volontaire des cours inondées dans le tout-à-l'égout, réseau pluvial incapable d'évacuer les coulées sur sol bitumé). Des quantités gigantesques d'eaux de pluie polluées arrivent aux stations d'épuration dans un délai très court

incompatible avec la technique d'épuration qui a besoin de temps. Les orages surviennent toujours après de longues périodes chaudes et sèches avec des sols bétonnés sales. Les non-raccordements de maisons anciennes au réseau d'assainissement seraient selon eux marginaux, les maires de la CARA semblant bien appliquer la législation de mise en demeure. Le bitumage à outrance du Pays royanais expliquerait la pollution récurrente des eaux de baignade et les interdictions préventives de baignade de plus en plus fréquentes lors d'épisodes pluvieux.

Le point des adhérents 2021

La nouvelle application de gestion administrative et financière de nos adhérents nous a été livrée début mars, définitivement opérationnelle début avril, ce qui a occasionné un retard dans le traitement des chèques reçus en janvier et février.

Elle gère les adhérents des cinq dernières années et permet d'intégrer directement la liste des personnes ayant cotisé par HelloAsso, ce qui évite d'éventuelles erreurs dans les saisies manuelles.

Cette base de données ainsi créée a permis l'envoi de courriers et de mails aux adhérents n'ayant pas renouvelé leur adhésion 2021. Ce publipostage et mailing nous a permis de mettre à jour notre base de données. Depuis 14 ans pour nos plus anciens adhérents, il peut y avoir eu des changements de situation

familiale, adresse postale ou mail et téléphone.

Pensez à mettre à jour vos coordonnées pour que vous puissiez recevoir nos informations. Nous vous rappelons que la cotisation de 8 € est individuelle. Quand le conjoint est adhérent ou souhaite adhérer il faut penser à remplir ses coordonnées et ajouter sa cotisation.

Ceci est valable pour le bulletin d'adhésion papier, sur le site de HelloAsso :

<https://www.helloasso.com/associations/estuaire-pour-tous/adhesions/annee-2021> et par virement bancaire.

Lors de notre prochaine assemblée générale (en principe début octobre) nous vous fournirons la ventilation de votre quote-part.

Notre association ne vit que par vos

contributions. Vous avez été nombreux à répondre à notre appel à cotisation et nous vous remercions pour l'intérêt que vous portez à notre travail.

L'estuaire pour tous
Journal du collectif des deux rives

Directeur de la publication : Maryse Sinsout -
Rédaction : le groupe journal du collectif des 2 rives - **Création et mise en page :** Christian Gasset - **Photographies :** Photos : PAT/ GPMB, Marie-Josée Guy Bordes, Monique Perthuis, Pierre Pinet, Estuaire pour tous
- **Impression :** Imprimerie Médulienne, Soulac-sur-Mer

Coordonnées :
Gironde : 06 37 15 09 28
Charente-Maritime : 06 33 84 56 73

L'estuaire pour tous
Le journal du collectif des deux rives
BP n° 1 33123 Le Verdon sur Mer
<http://www.estuairepourtous.org/>